

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE BUZET-SUR-BAÏSE

L'an deux mil vingt-six, le 8 avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de BUZET-SUR-BAÏSE se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe SANS, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation : 1^{er} Avril 2026

Étaient présents : MM. SANS Christophe, CHAZALLON Didier, BIASON Rachel, VIDALE Laurent, BOSIO Anaïs, CARIDROIT Sylvie, LORENZATO Jean, MAZET Véronique, FLAN Laëtitia, BALDINI Wilfried, LAVERGNE Pauline, RAFFAELLO Julien, SOULIÈS Martine formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 15 membres.

Étaient représentés : Mr SANCHEZ Pascal donne pouvoir à Mme SOULIÈS Martine
Mr GAZEAU Christophe donne pouvoir à Mme BOSIO Anaïs

Mme BIASON Rachel est élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°20260804-09 Désignation du correspondant incendie et secours

La loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 (dite « Loi MATRAS »), complétée par le décret n° 2022-1091, impose pour chaque commune la désignation d'un correspondant incendie et secours.


Le Correspondant incendie et secours est désigné par le maire parmi ses adjoints ou conseillers municipaux.

Sous l'autorité du Maire, le correspondant incendie et secours peut :

- Participer à l'élaboration et à la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours relevant de la commune,
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde,
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive,
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur VIDALE Laurent «correspondant incendie et secours».

La Secrétaire de séance
Rachel BIASON



Pour copie conforme,
A Buzet-sur-Baïse, le 9 Avril 2026

Le Maire,
Christophe SANS

